

RENOUVELLEMENT DES MEMBRES SOCIETAIRES DE LA CAISSE DES ECOLES

L'assemblée générale pour le renouvellement des cinq membres sociétaires de la Caisse des écoles aura lieu :

JEUDI 8 MARS 2018 à 18 h 00 à la Mairie

Toute personne intéressée pour devenir membre sociétaire, donateur ou bienfaiteur est invitée à régler la cotisation (2 € par chèque à l'ordre du Trésor Public) en Mairie auprès du régisseur de recettes « Services municipaux jeunesse »

jusqu'au vendredi 2 mars 2018 à 17 heures